

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 JUIN 2025

**Nombre de membres :**

 En exercice : 16  
 Présents : 11  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 12

**Date de convocation et d'affichage :**

12 juin 2025

**Numéro :**

D20250619-127

**Objet :**

Tarifs des équipements pour le compostage collectif

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	P. POTTIER

 Secrétaire de séance élu : **Philippe POTTIER**
Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** la délibération n°D2020\_07\_05\_099 du 30/07/2020 relative aux délégations du Bureau par le Conseil communautaire, donnant délégation au Bureau pour fixer les tarifs des services communautaires,

**Vu** la délibération du 13/06/2024 actualisant les tarifs de vente d'équipements de collecte et de compostage aux usagers du service public de gestion des déchets de la CC de la Dombes,

**Vu** la délibération du 31/10/2024 concernant les tarifs de vente des nouveaux équipements de collecte et de compostage aux usagers du service public de gestion des déchets de la CC de la Dombes,

**Vu** le contrat 24RAD0059 Fonds vert – Gestion de proximité des biodéchets signé entre l'ADEME et la CC de la Dombes,

**Considérant** le marché de fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs et bio-seaux, et notamment le lot 01 notifié le 13 août 2024,

**Considérant** la notification d'une subvention du Fonds vert relative au déploiement du tri à la source des biodéchets reçue le 23/10/2024 ;

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il appartient à la Communauté de communes de la Dombes, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets, pour tous les usagers. Une subvention a été sollicitée et obtenue auprès du Fonds vert pour faciliter le déploiement du compostage collectif sur le territoire, en participant au financement des installations collectives. Les composteurs individuels ne sont pas éligibles.

La subvention finance les investissements à hauteur de 40% du montant hors taxes. Cette subvention peut permettre de proposer un tarif incitatif pour les administrations ou collectifs souhaitant installer un site de compostage. On considère un site de compostage comme collectif à partir du moment où il est accessible à plusieurs ménages, ou plusieurs personnes issues de foyers différents, comme les employés d'une structure par exemple. La structure qui installe les composteurs est tenue de veiller à son entretien. La Communauté de communes peut accompagner le projet d'installation et former des personnes référentes aux bonnes pratiques du compostage.

Les tarifs ci-après sont conditionnés par la subvention du Fonds vert, ils sont donc proposés :

- Uniquement pour la durée de la subvention,
- Pour l'installation de composteurs collectifs sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes,
- Dans la limite de 10 composteurs par structure,
- Sous réserve des crédits disponibles.

Les tarifs des autres équipements de compostage votés par délibération du 13/06/2024 restent applicables pour les usages individuels.

Il est proposé d'actualiser les tarifs de vente pour les sites de compostages collectifs, afin d'intégrer :

- Les équipements proposés à la vente issus du marché précédemment cité, à savoir les composteurs 1000L sans grilles, qui avaient été omis dans la précédente délibération ;
- Une participation complémentaire du Fonds vert sur les composteurs 800L et 1000L avec ou sans grilles à hauteur de 40% du montant hors taxes, pour les sites respectant les conditions d'éligibilité du Fonds vert, c'est-à-dire uniquement des sites de compostage collectifs.

€ TTC							
Type d'équipement	Prix de vente actuel	Tarif achat CCD au 13/08/24	Frais de gestion*	Total coût CCD	Participation CCD	Subvention Fonds vert (40% du HT)	Proposition Tarifs vente au 01/06/2025
Composteur en bois 800 litres <u>avec grille</u> anti-rongeur et un bioseau 10 litres	100,00 €	150,84 €	5,00 €	155,84 €	36% Soit 55,24€	49,61 €	51,00 €
Composteur en bois 1000 litres <u>sans grille</u> et un bioseau 10L	/	123,06 €	5,00 €	128,06 €	34% Soit 42,71€	40,35 €	45,00 €
Composteur en bois 1000 litres <u>avec grille</u> anti-rongeur et un bioseau 10L	120,00 €	177,58 €	5,00 €	182,58 €	34% Soit 63,06€	58,52 €	61,00 €
Bioseau supplémentaire <b>dans la limite de 5 bioseaux</b> par composteur commandé (le 6 <sup>e</sup> bioseau et suivants sont au tarif aidé de 4€)	4,00 €	2,02 €	5,00 €	7,02 €	100% Soit 7,02 €	Non éligible	Pris en charge par la CC Dombes
Outil de brassage	22,00 €	28,52 €	5,00 €	33,52 €	34% Soit 11,52€	Non éligible	22,00 €

\* Les frais de gestion correspondent à un forfait comprenant la réception, le stockage des équipements et le traitement des demandes.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver les prix de vente des équipements de collecte et de prévention des déchets. Ces tarifs seront applicables à partir du 01/06/2025 et uniquement pour la durée de validité de la subvention citée, dans la limite des crédits disponibles,
- De réserver ces tarifs aux usagers inscrits au service Déchets, et respectant les conditions d'éligibilité du Fonds vert,
- De limiter les commandes aux tarifs ci-dessus à 10 composteurs par structure,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les prix de vente des équipements de collecte et de prévention des déchets. Ces tarifs seront applicables à partir du 01/06/2025 et uniquement pour la durée de validité de la subvention citée, dans la limite des crédits disponibles,
- **De réserver** ces tarifs aux usagers inscrits au service Déchets, et respectant les conditions d'éligibilité du Fonds vert,

- **De limiter** les commandes aux tarifs ci-dessus à 10 composteurs par structure,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,  
Philippe POTTIER



La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

